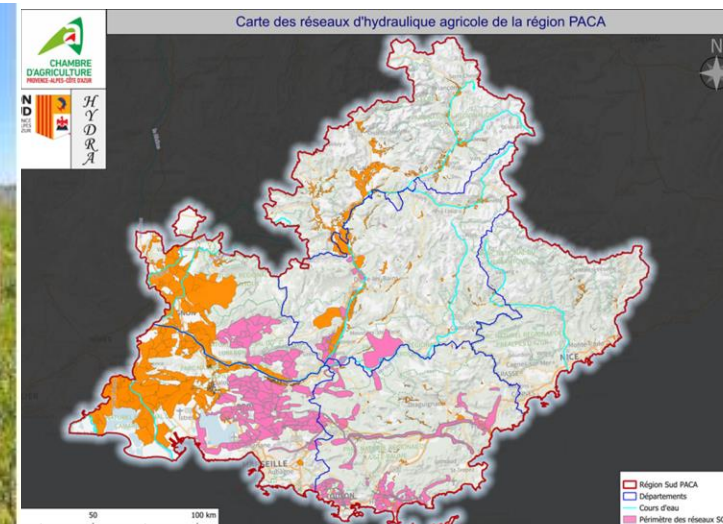
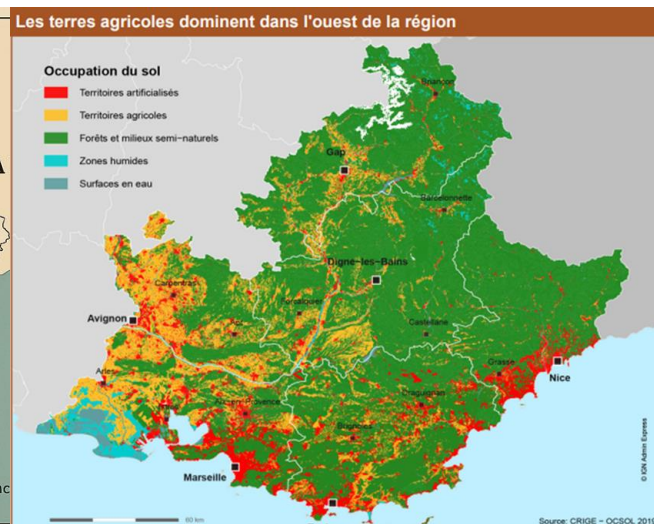
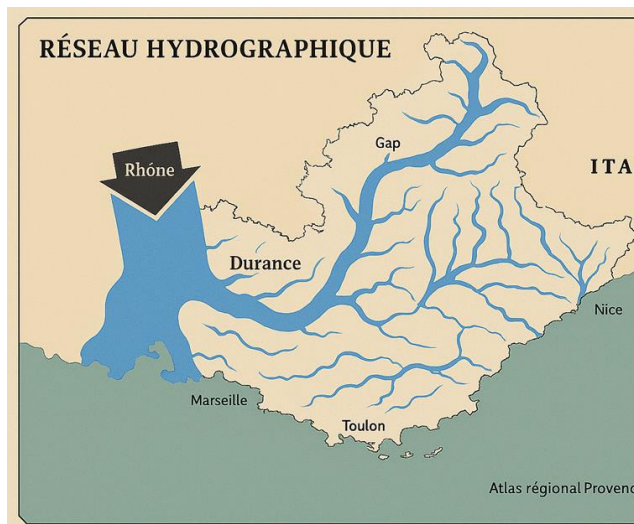




Réunion du Pôle de Compétences Hydraulique Régionale

Jeudi 18 décembre 2025 - Oraison

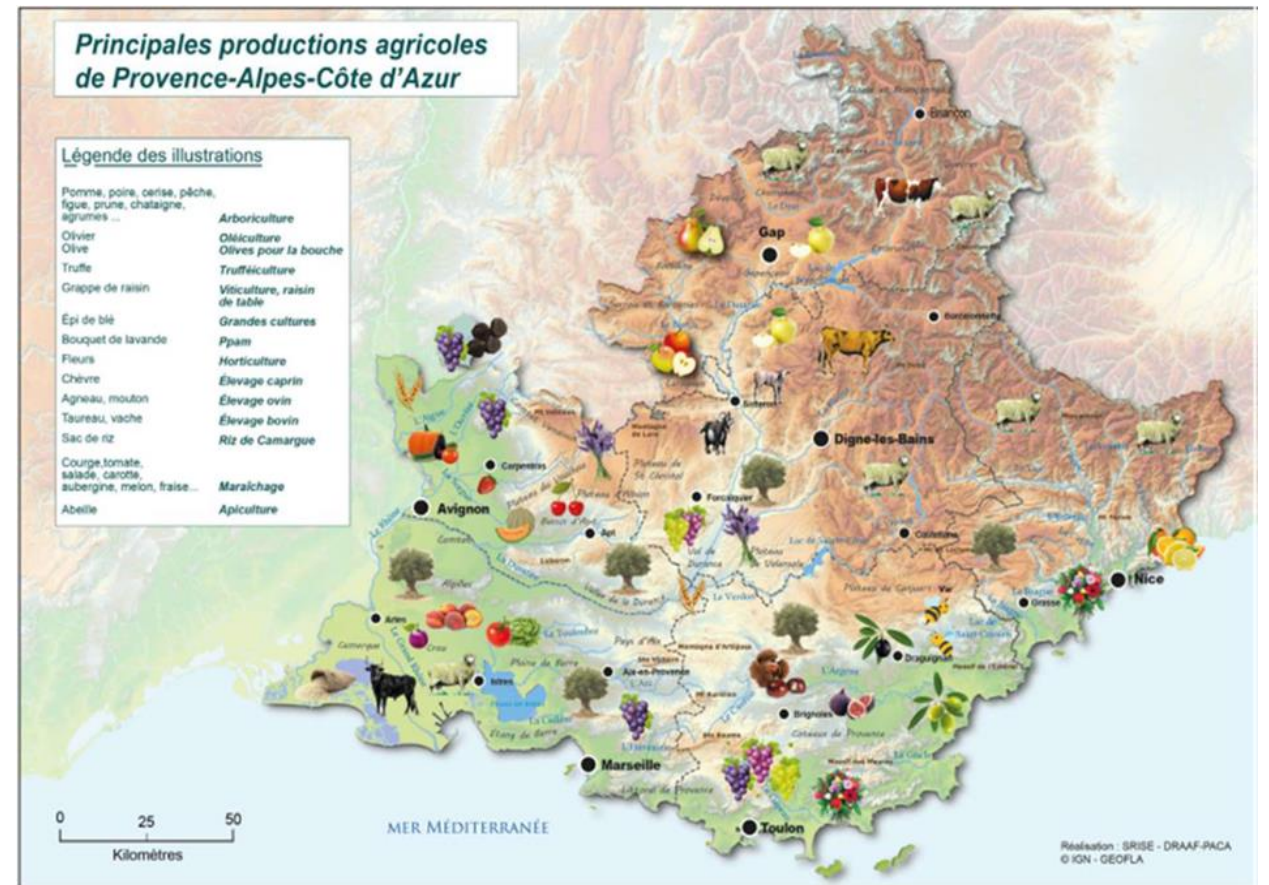
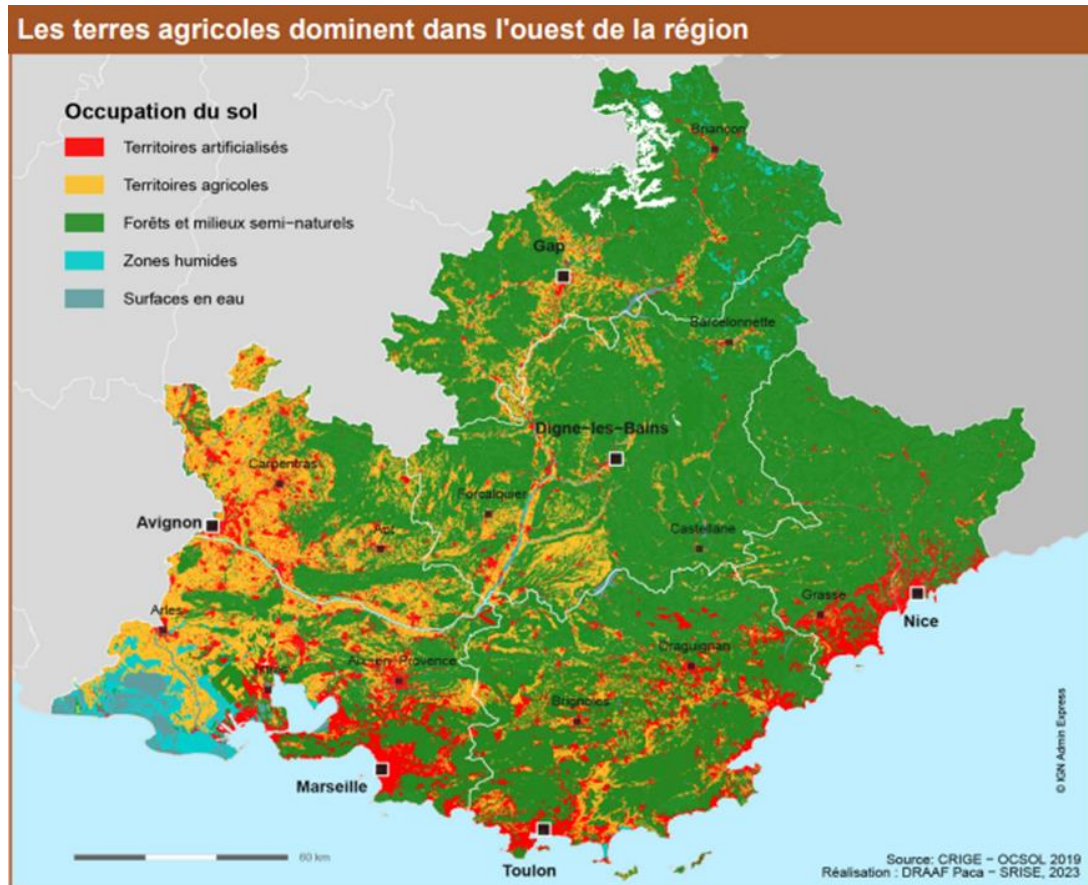
Plan du Memento

1. L'agriculture dans le territoire PACA
2. L'irrigation, les cultures irriguées
3. Les ressources en eau disponibles
4. Les ressources en eau disponibles pour l'agriculture
5. Les ouvrages permettant l'accès à l'eau pour les agriculteurs : collectifs, individuels
6. Les quantités d'eau utilisées pour l'irrigation
7. Les investissements réalisés par l'agriculture pour améliorer la gestion de l'eau
8. Bonus : quelques proportions à connaître

La réglementation, le cadre juridique pour pouvoir utiliser l'eau, La gouvernance partagée entre de nombreux acteurs, Le pôle de compétence Hydraulique Régional

1 – L'agriculture dans le territoire PACA

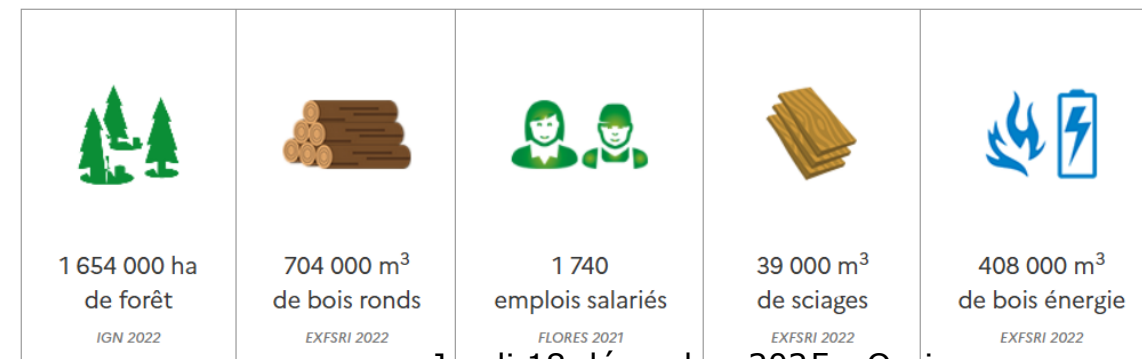
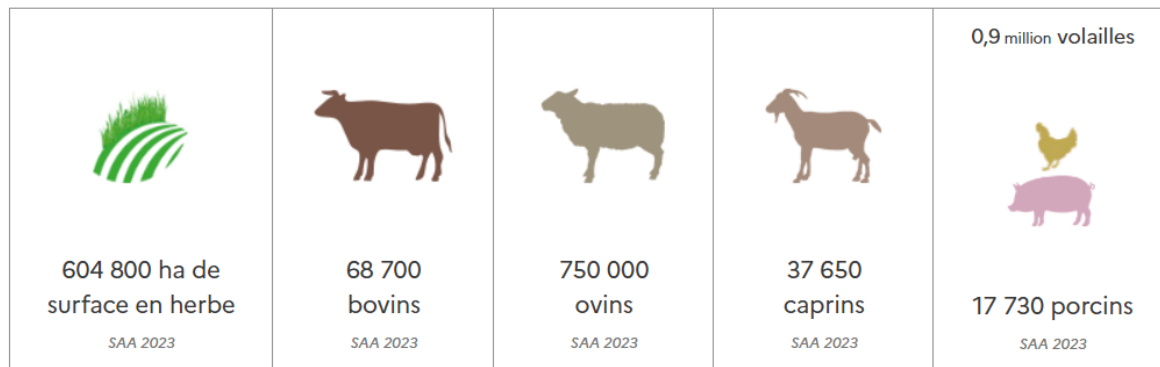
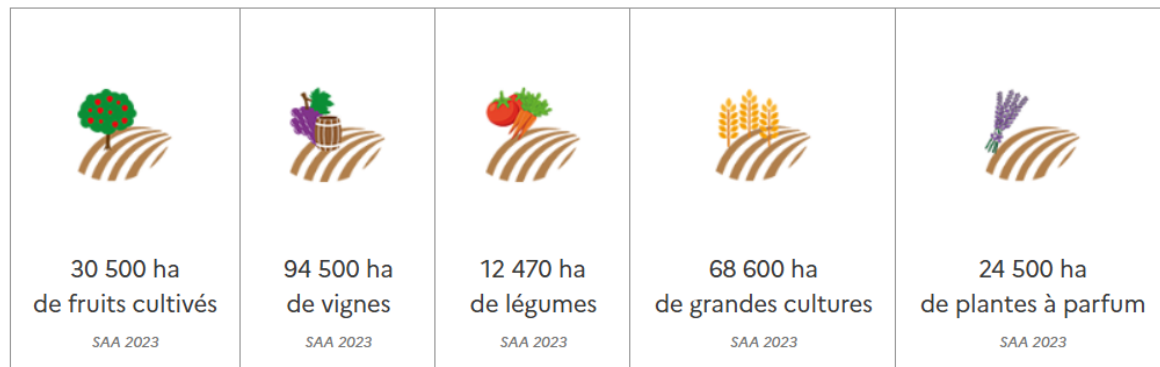
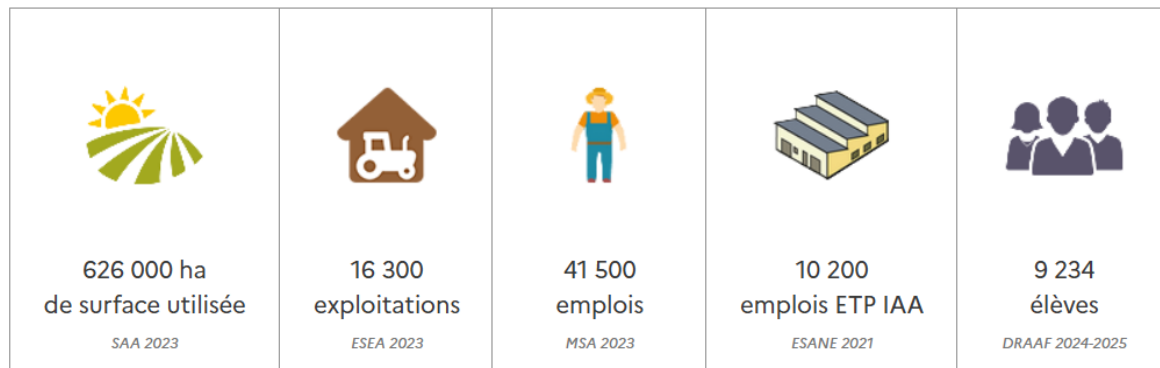
L'agriculture en région PACA n'occupe qu'environ 20 % de la superficie totale, en raison d'un relief marqué, de vastes étendues de garrigues et d'importantes zones urbanisées. Les activités agricoles se concentrent principalement dans les plaines, où se développent les productions de fruits, de vins, de légumes frais et de fleurs. L'élevage, quant à lui, est surtout présent dans les zones de montagne.





1 – L'agriculture dans le territoire PACA

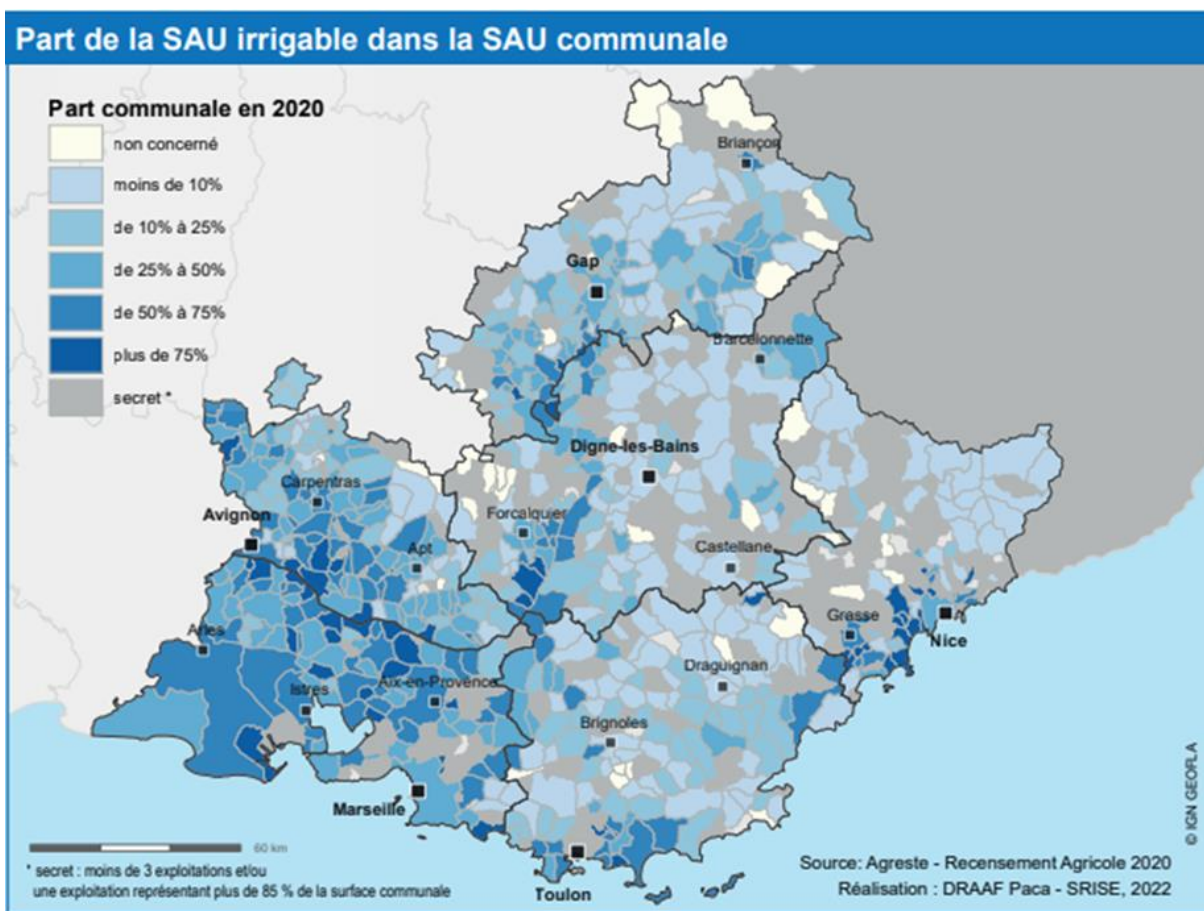
(Source DRAAF PACA – Infographie)



Jeudi 18 décembre 2025 - Oraison

2 – L'irrigation, les cultures irriguées (Source DRAAF PACA Agreste ra 2020)

20% de la superficie agricole est irriguée en moyenne dans la Région avec des taux très élevés dépassant 75 % dans les secteurs de plaine.



Deux tiers des surfaces irriguées de la région sont situées dans les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse
Les surfaces irriguées par département en 2020 (ha)

	Alpes-de-Hte-Pce	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca
SAU (ha)	158 700	91 932	40 916	145 233	77 698	112 686	627 165
dont SAU productive ⁽¹⁾	151 185	87 106	37 097	139 093	69 716	106 528	590 727
Surface irriguée (ha)	17 150	15 176	1 313	60 605	8 003	23 830	126 077
dont vigne	238	23	51	5 805	3 252	8 918	18 287
dont fruits	2 655	2 461	324	9 041	719	6 880	22 080
dont légumes	1 138	125	270	5 977	708	3 256	11 473
dont COP	4 949	1 808	n.s. ⁽²⁾	14 401	1 302	1 453	23 918
dont fleurs	50	n.s. ⁽²⁾	108	75	434	60	731
dont culture fourragères et STH	6 147	10 452	435	24 115	998	1 764	43 911
Surface irriguée, part régionale (%)	14 %	12 %	1 %	48 %	6 %	19 %	100 %
Taux d'irrigation (%)	11%	17%	3%	42%	10%	21%	20%

Lecture : en Bouches-du-Rhône, 60 605 ha de terres agricoles sont irriguées. Ces surfaces représentent 48% des surfaces agricoles irriguées régionales et 42 % de la SAU du département. Sur ces 60 605 ha irrigués, 5 805 sont des surfaces viticoles, 9 041 des surfaces arboricoles.

Champ : Provence-Alpes-Côte d'Azur, hors structures gérant des pacages collectifs.
Source : Agreste - Recensement agricole 2020, résultats provisoires

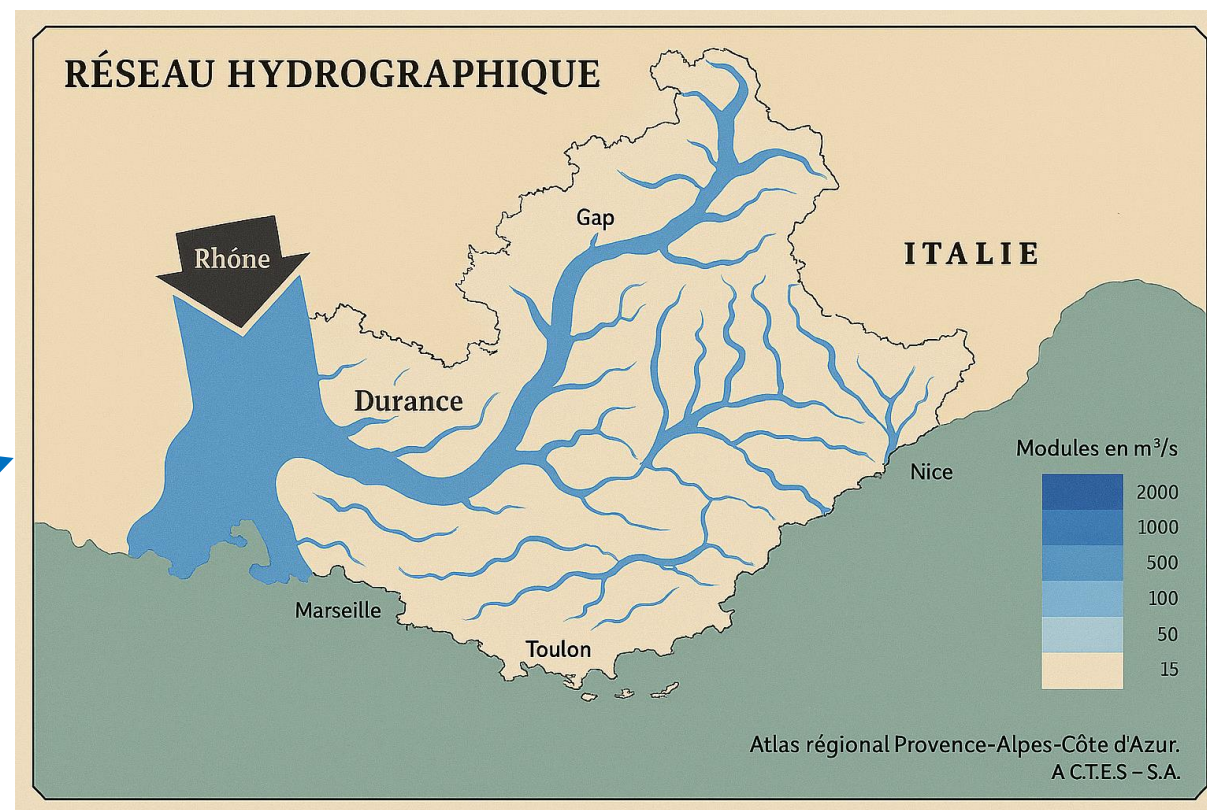
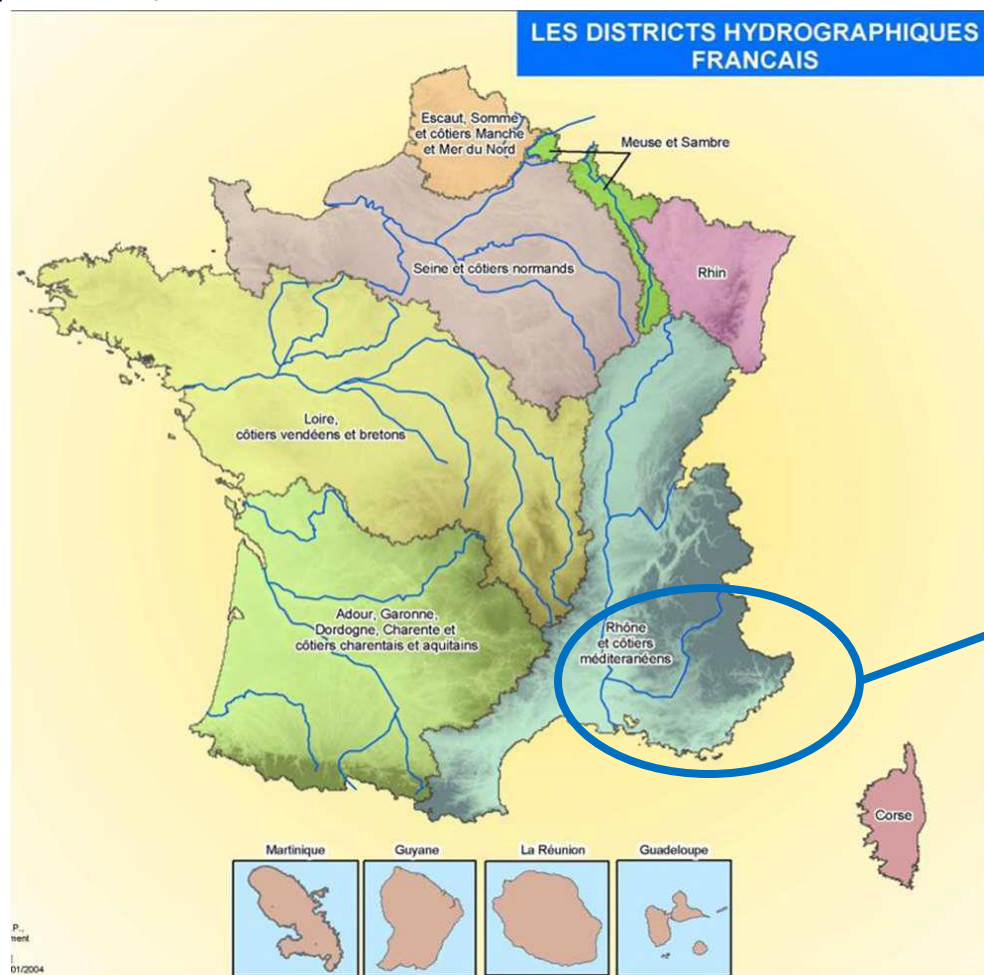
⁽¹⁾ Voir encadré
⁽²⁾ Non significatif

Espèce	Surfaces irriguées (ha)	Surfaces non irriguées (ha)	% surfaces irriguées
1 Pommes	8 552	426	95%
2 raisins de table	3 040	389	89%
3 pêches/nectarines	2 645	157	94%
4 cerises	1 899	586	76%
dont cerises de bouche	1 218	440	73%
dont cerises d'industrie	681	146	82%
5 poires	2 047	181	92%
6 abricots	1 136	514	69%
7 amandes	542	177	75%
8 figues	364	49	88%
9 prunes	247	62	80%
10 châtaigner	18	210	8%
11 agrumes	175	36	83%
12 noyer	31	124	20%
14 Kiwi	31	2	94%
15 Noisetier	5	8	38%

70 % de la valeur de la production et de l'emploi agricoles de la région sont liés à l'irrigation.

3 – Les ressources en eau disponibles

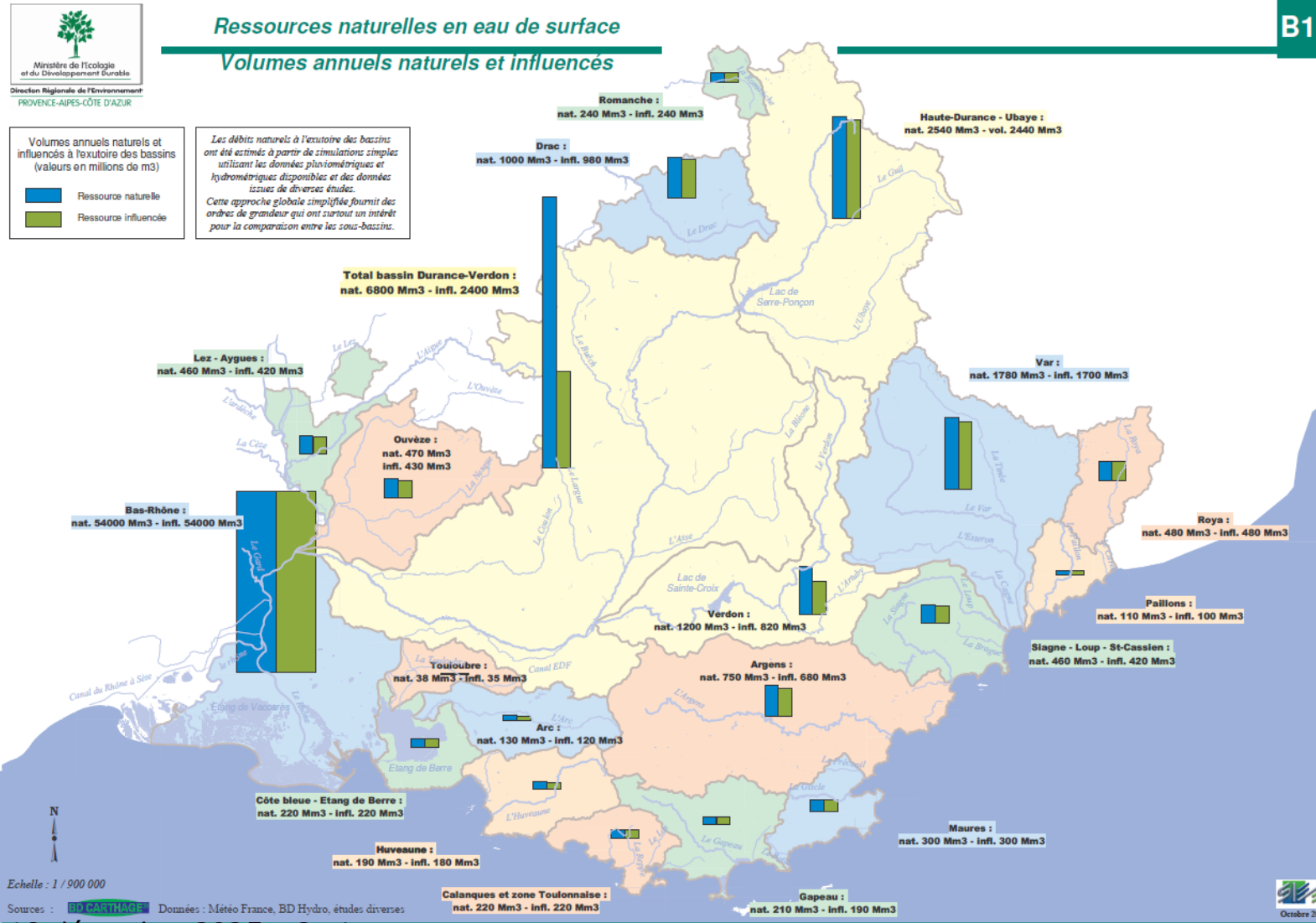
La région PACA est celle de France où se concentrent les plus importantes ressources en eau douce. Située en aval, elle reçoit l'intégralité du débit du Rhône, premier fleuve français et deuxième fleuve méditerranéen après le Nil. La Durance, qui représente environ 10 % du débit du Rhône, couvre à elle seule près de 80 % des besoins en eau de la région pour l'ensemble de ses usages : agriculture, l'eau potable, l'industrie ou les milieux naturels.



3 - Les ressources en eau disponibles

Volumes moyens disponibles annuels

Eaux de surface



54 milliards m³
par an

Les volumes annuels d'eau disponibles dans la région sont particulièrement élevés. Ils résultent à la fois des précipitations atmosphériques — sous forme de pluie et de neige — et des apports des cours d'eau issus de bassins versants situés en amont de la région.

Le régime hydrologique du Rhône, et plus encore celui de la Durance, est fortement modulé par les aménagements hydroélectriques construits entre les années 1950 et 1970. Ces infrastructures influencent les débits saisonniers, et la disponibilité interannuelle de la ressource.

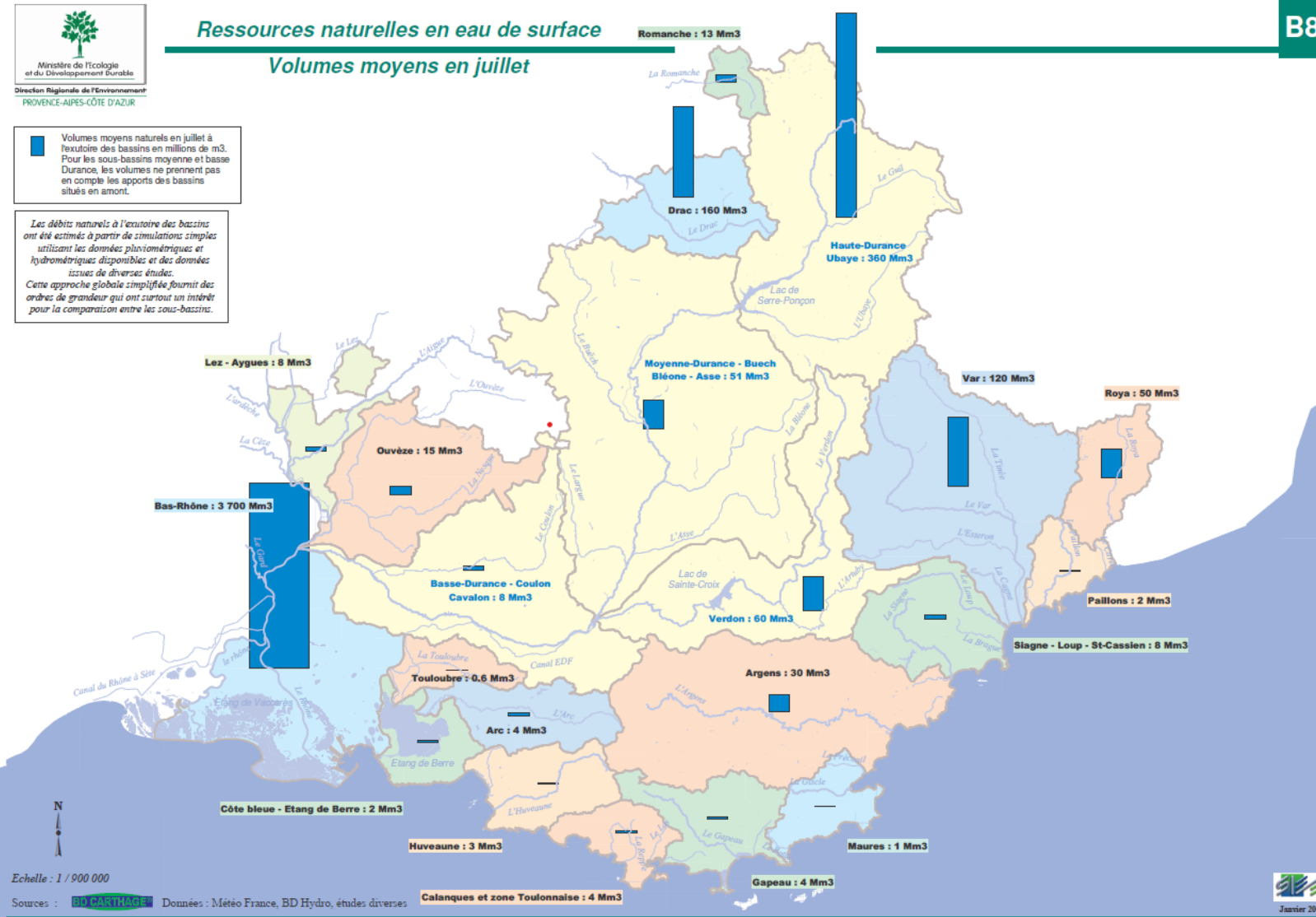
À l'échelle territoriale, on observe d'importantes hétérogénéités spatiales : les secteurs ouest et nord de la région présentent des disponibilités en eau nettement supérieures, tandis que la partie orientale est caractérisée par des ressources plus limitées, liées à un régime pluviométrique moins favorable et à des apports externes plus faibles.



3 - Les ressources en eau disponibles

Volumes moyens disponibles en juillet

Eaux de surface



En période estivale, les volumes d'eau disponibles en juillet deviennent extrêmement faibles dans la majorité des affluents de la Durance et du Rhône. Ces deux cours d'eau constituent toutefois les axes hydrologiques principaux assurant la disponibilité régionale en eau, en raison de leur débit structurant et de leur rôle dans le transfert interbassins.

La frange littorale située à l'extrême sud de la région, qui correspond pourtant à la zone la plus densément peuplée, se caractérise par une quasi-absence de ressources en eau locales. Cette situation résulte à la fois d'un régime hydrologique déficitaire, d'une faible capacité de stockage naturelle et d'une dépendance accrue vis-à-vis des apports extérieurs.

Jeudi 18 décembre 2025 - Oraison



3 - Les ressources en eau disponibles

Débits disponibles eaux souterraines



Débit spécifique des masses d'eau souterraine

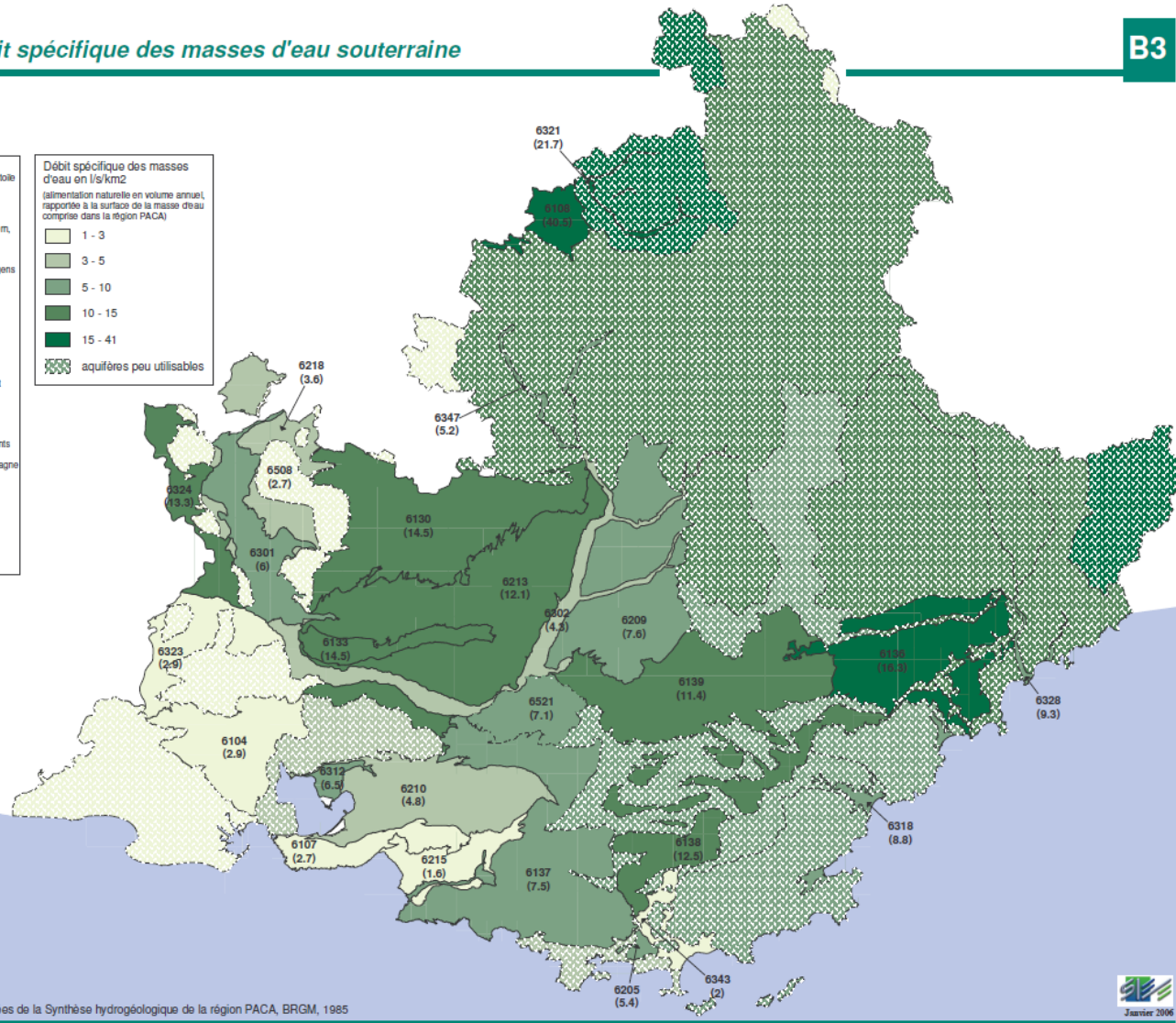
B3

6104 - Calcaires de la Crau
6107 - Calcaires crétaux de s chaînes de l'Estaque, Nerthe et Etoile
6108 - Calcaires crétaux de l'Estaque, Nerthe et Etoile
6130 - Calcaires urgoniens du plateau de Vaucluse - Montagne de Lure
6133 - Calcaires montagne du Lubéron
6136 - Massifs calcaires Audoubert, St Vallier, St Ozaire, Calern, Caussols, Cheiron
6137 - Massifs calcaires de Ste Baume, Agnis, Ste Victoire, Mont Aurélien, Calanques et Bassin du Buisson Interne
6138 - Massifs calcaires du Trias au Crétacé dans le BV de l'Argens
6204 - Plateaux calcaires des Plans de Canjoux et de Fayence
6205 - Calcaires et marnes Muschelkalk plaine de l'Argenterie
6209 - Conglomérats du plateau de Valensole
6210 - Formations basses d'Aix
6213 - Formations gréseuses et marno-calcaires tertiaires dans le BV Basse Durance
6215 - Formations oligocènes région de Marseille
6218 - Molasses miocènes du Comtat
6226 - Calcaires sous couverture synclinal d'Apt
6229 - Calcaires sous couverture tertiaire de la plaine du Comtat
6232 - Aquifère jurassique des Pallons
6234 - Calcaires secondaires sous couverture du synclinal de Villeneuve-Loubet
6236 - Calcaires profonds jurassiques de Valensole
6301 - Alluvions des plaines du Comtat et des Sorgues
6302 - Alluvions de la Durance aval et moyenne et de ses affluents
6312 - Alluvions de l'Arc de Bernis et de l'Huveaune
6318 - Alluvions des fleuves côtiers Gironde, Adour, Argens et Siagne
6321 - Alluvions du Drac amont et Séveraise
6323 - Alluvions du Rhône du confluent de la Durance jusqu'à Arles et Beaucaire - alluvions du Bas Gardon
6324 - Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère à la Durance - alluvions basses vallée Ardèche, Cèze
6328 - Alluvions du Var et Pallons
6343 - Alluvions du Gapeau
6347 - Alluvions de la Durance amont et de ses affluents
6521 - Domaine marno-calcaire Provence est - BV Durance

Débit spécifique des masses d'eau en l/s/km²
(alimentation naturelle en volume annuel, rapportée à la surface de la masse d'eau comprise dans la région PACA)

1 - 3
3 - 5
5 - 10
10 - 15
15 - 41

aquifères peu utilisables



Echelle : 1 / 900 000

Sources : / d'après données de la Synthèse hydrogéologique de la région PACA, BRGM, 1985



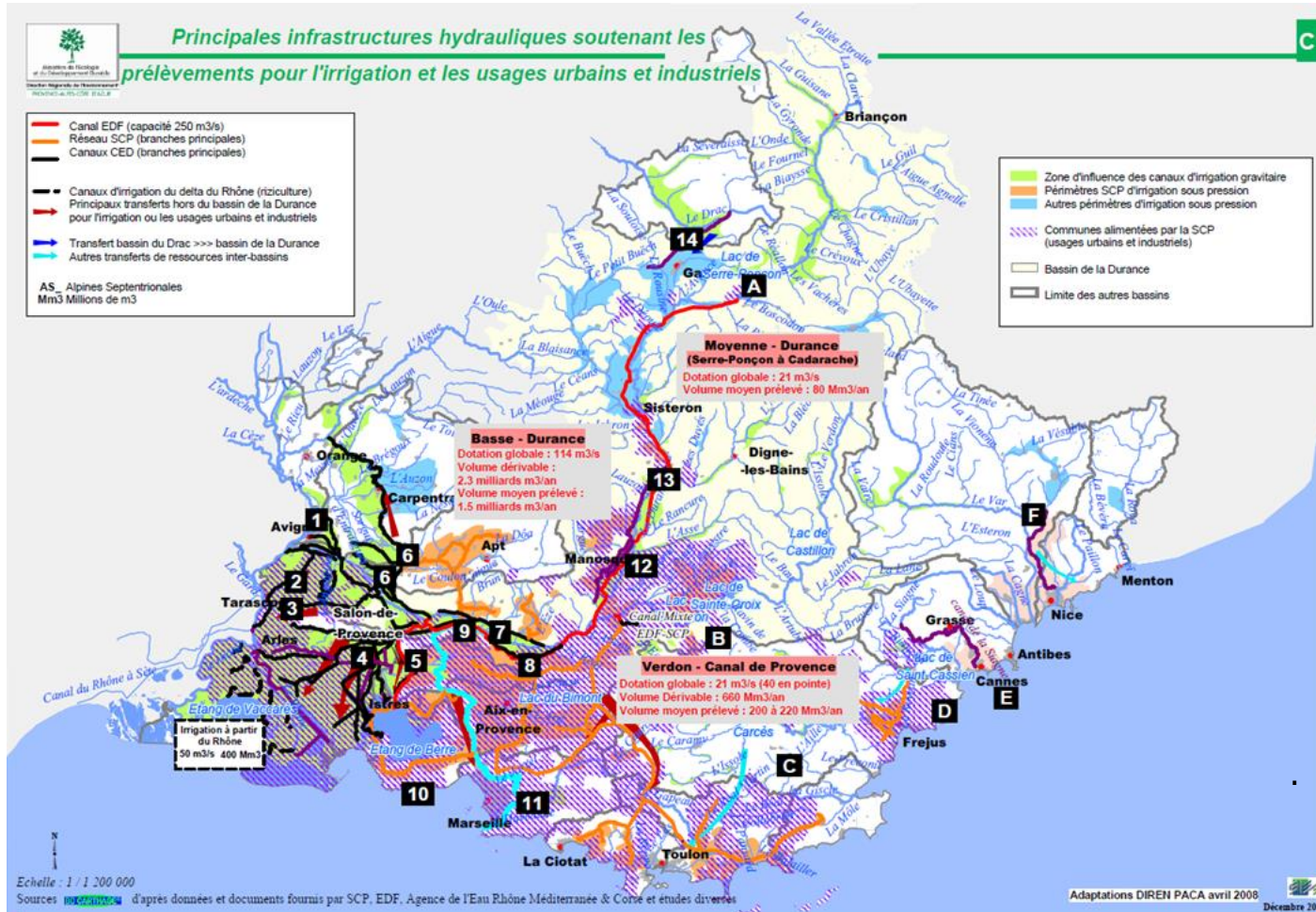
Les ressources en eau souterraine de la région sont particulièrement importantes, notamment au sein des massifs karstiques situés dans la partie centrale du territoire. Ces systèmes aquifères, caractérisés par une forte hétérogénéité et des circulations en profondeur, présentent toutefois une exploitabilité limitée : leurs réservoirs se situent généralement à plusieurs centaines de mètres, ce qui rend leur mobilisation techniquement complexe et économiquement peu viable.

En revanche, des aquifères plus superficiels sont couramment exploités, en particulier dans les départements du Var et du Vaucluse. Ces nappes phréatiques, accessibles à faible ou moyenne profondeur, font l'objet de nombreux prélèvements individuels, principalement via des dispositifs de pompage domestiques, agricoles ou de petite irrigation.

Jeudi 18 décembre 2025 - Oraison



4- Les ressources en eau disponibles pour l'agriculture par les aménagements hydrauliques de stockage et transfert



Grâce à l'abondance relative des ressources en eau régionales et à un relief favorable au stockage, à la dérivation et au transport différé de la ressource, un vaste ensemble d'infrastructures hydrauliques a été progressivement aménagé. Ces ouvrages, communément désignés sous le terme de « canaux », permettent le transfert de volumes d'eau significatifs vers des territoires ruraux ainsi que vers plusieurs centres urbains majeurs.

Ces transferts reposent notamment sur des droits d'eau attribués aux gestionnaires de ces infrastructures, encadrant les débits prélevés, les périodes d'utilisation et les usages autorisés. La carte ci-contre met en évidence le maillage dense et l'influence structurante de ces réseaux de canaux, qui constituent un élément central de l'irrigation et de la gestion hydraulique de la région provençale.



4 - Les ressources en eau disponibles pour l'agriculture par les conventions, autorisations et « droits d'eau »

Au-delà de la disponibilité physique de la ressource, c'est la disponibilité juridiquement autorisée par les autorités administratives qui conditionne l'accès sécurisé à l'eau d'irrigation pour le secteur agricole. Il est donc essentiel d'identifier et de quantifier les volumes d'eau pouvant être mobilisés dans chaque territoire, conformément au cadre réglementaire en vigueur.

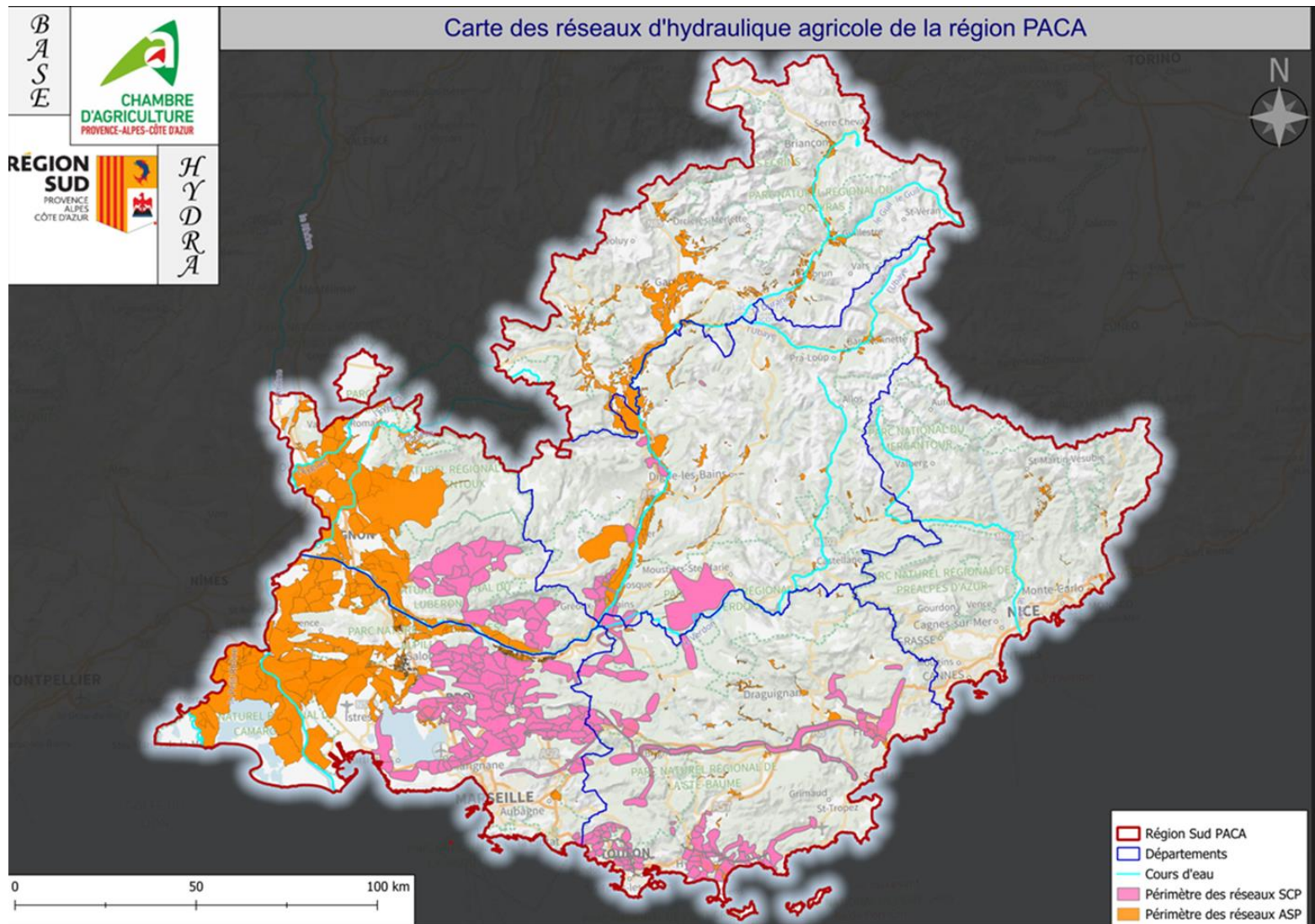
En région PACA, l'agriculture bénéficie d'un ensemble d'autorisations spécifiques — droits d'eau, conventions d'usage, titres historiques — dont l'existence est étroitement liée au développement et à la gestion des infrastructures hydrauliques. Ces dispositifs réglementaires encadrent les modalités de prélèvement, les volumes alloués et les conditions d'exploitation, garantissant ainsi une mobilisation de la ressource compatible avec les exigences de gestion durable.

Quantités d'eau annuelles accordées aux infrastructures hydrauliques à vocation agricole

Territoires	Conventions - Droits d'eau m3/s	Volumes annuels théoriques Mm3 max	Volumes annuels prélevés moyens Mm3	Volumes d'eau disponibles en moyenne en Mm3	Hectares irrigables	Hectares irrigués
VERDON / SCP : 04-13-83-84	21	600	220	600	86 000	40 000
BASSE DURANCE 13- 84	114	2 400	1 300	4 000	80 000	60 000
ALPES HAUTE PROVENCE - 04	13	138	70		11 000	10 000
HAUTES ALPES - 05	13	220	40		10 000	7 000
RHONE HORS CAMARGUE 13-84	40	80	30	50 000	15 000	10 000
CAMARGUE - 13	50	400	300		30 000	20 000
Total	251	3 838	1 960	54 600	232 000	147 000



5 – Les ouvrages d'hydraulique agricole : les collectifs

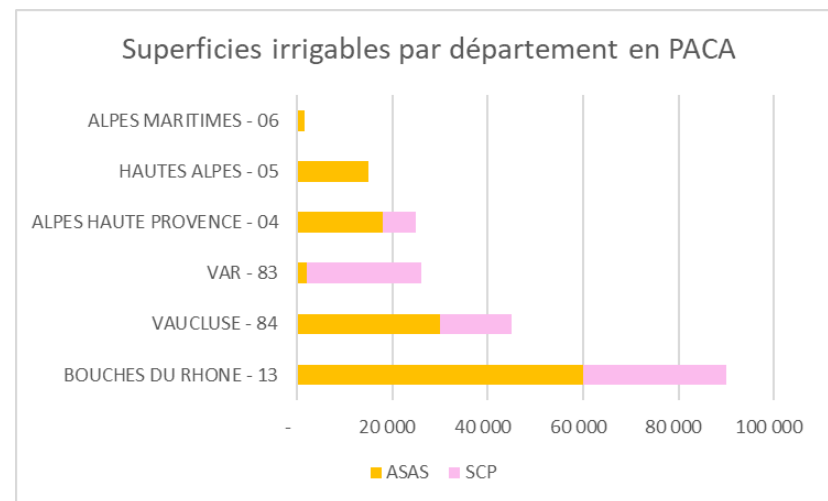


La majorité des volumes d'eau utilisés par l'agriculture en PACA sont prélevés sur les eaux superficielles, et transportés par des réseaux de canaux et canalisations gérés par des organisations collectives :

Associations Syndicales de Propriétaires (ASP / ASA)

Syndicats d'irrigation

Société du Canal de Provence



Jeudi 18 décembre 2025 - Oraison



5 – Les ouvrages d’hydraulique agricole : les individuels

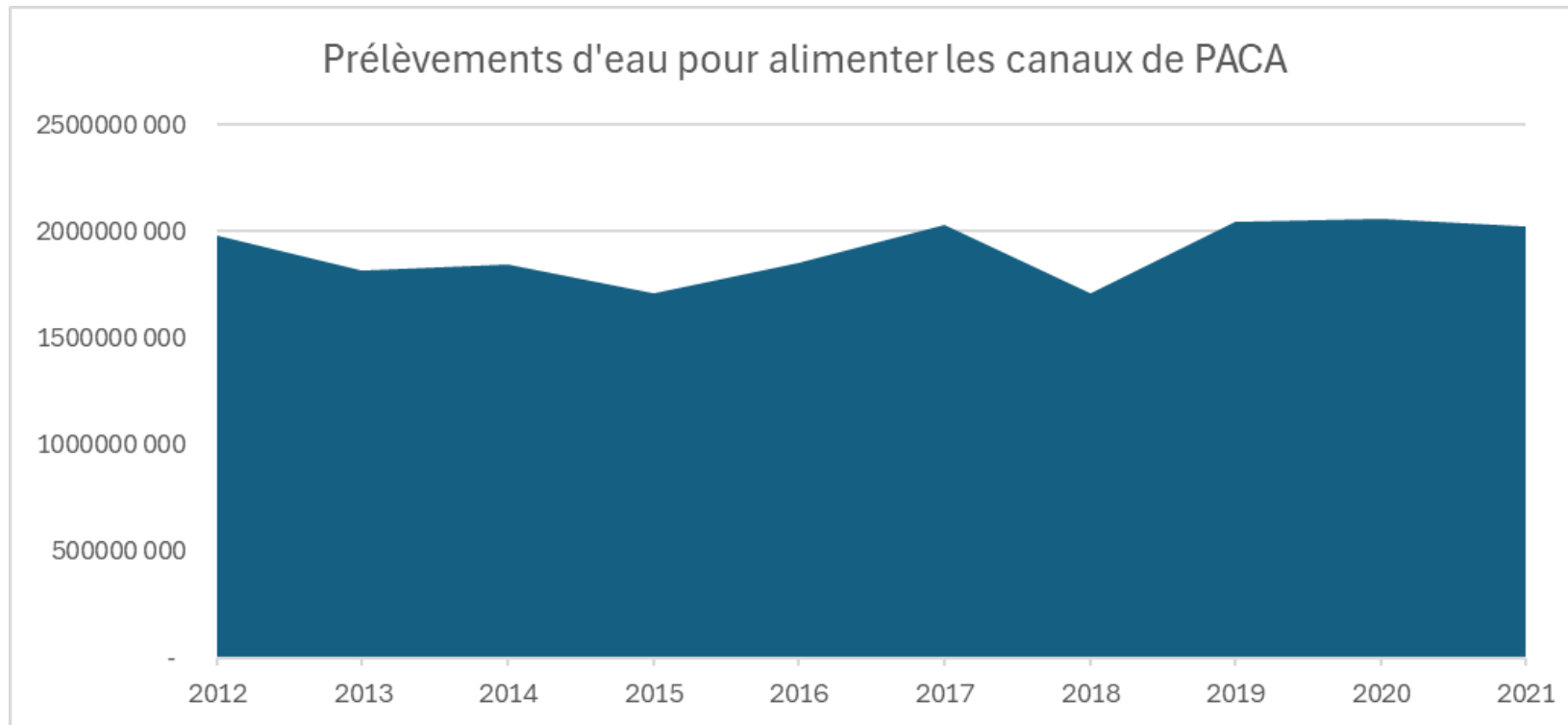
Dans certains territoires, les prélèvements en eau sont réalisés directement par les exploitants agricoles, de manière individuelle, via des dispositifs de pompage opérant soit dans des nappes souterraines, soit dans des cours d’eau superficiels.

Ces prélèvements font l’objet d’un recensement centralisé assuré par les chambres d’agriculture, dans le cadre du fonctionnement des Organismes Uniques de Gestion Collective (OUGC) de l’eau agricole. Ces structures ont pour mission de consolider les demandes, de répartir les volumes disponibles entre les usagers, et de garantir que l’ensemble des prélèvements individuels reste conforme aux autorisations collectives délivrées par l’administration.

Département	Nom de l'OUGC	Contexte / Typologie OUGC	Date création	Date 1ère AUP et durée	Volumes déclarés Mm3	Volumes en catégorie 2	nb d'irrigants	surfaces irriguées ha
Hautes-Alpes	OUGC Buëch	Gestion BV du Buëch (ZRE)	2013	1ère AUP 2015-2017 renouvellement 2018-2020 (3 ans)	15	15	100	5000
Bouches du Rhône	OUGC nappe de CRAU	Gestion nappe souterraine de ZRE Pas	2010	2016 (5 ans)	28	0	200	4200
Var	OUGC ASL de l'Artuby	Gestion BV de l'Artuby (rivière et sa nappe)	2012	Demande AUP 15 ans	5	5		
Vaucluse	OUGC 84	Gestion des prélèvements sur ensemble des masses d'eau (ESUP et ESOUT) du département (sauf Durance) + BV interdépartementaux (26 et 04)	2019	AUP 2025 pour 12 ans	45	31,5	2000	29000
					92,8	51,5	2300	38200

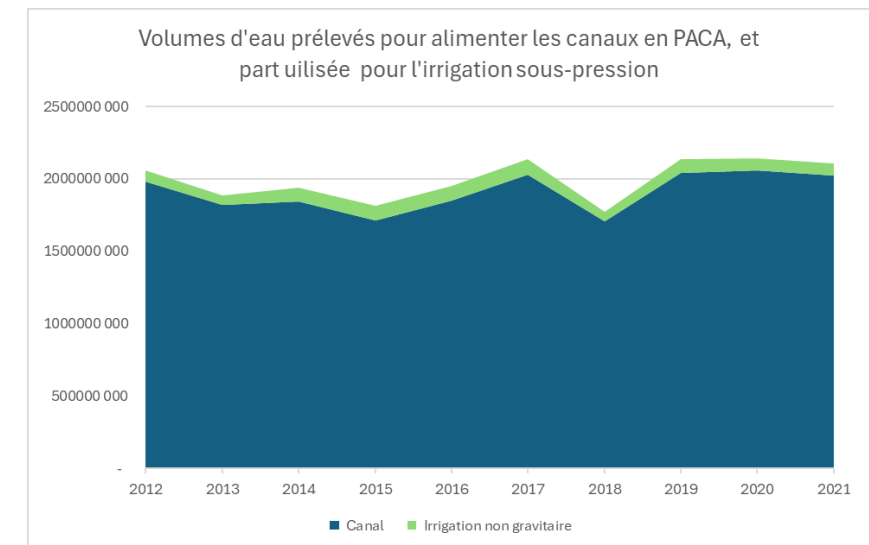
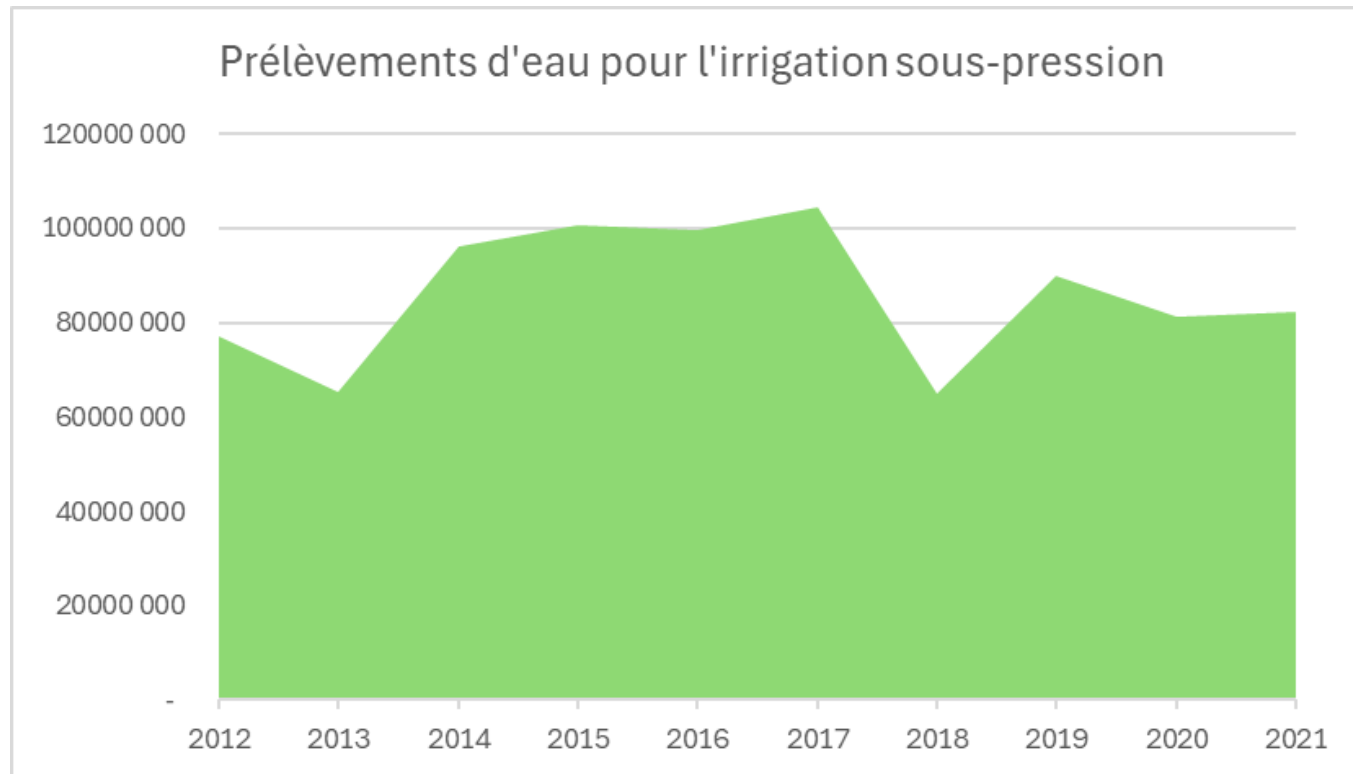
➤ 6 - Les quantités d'eau utilisées pour alimenter les canaux

L'Agence de l'eau comptabilise les volumes d'eau annuels prélevés dans les ressources en eau pour alimenter les canaux de transport d'eau : ce sont les volumes « **alimentation d'un canal** ». Ces volumes sont très représentatifs de ce qui est prélevé dans les cours d'eau pour servir ensuite les différents usages : irrigation, mais aussi eau potable ou industrielle. Ils atteignent près de **2 milliards de mètres-cube** en PACA. Soit 40% du débit total de la Durance.



6 - Les quantités d'eau utilisées pour alimenter des équipements délivrant de l'eau sous-pression aux parcelles

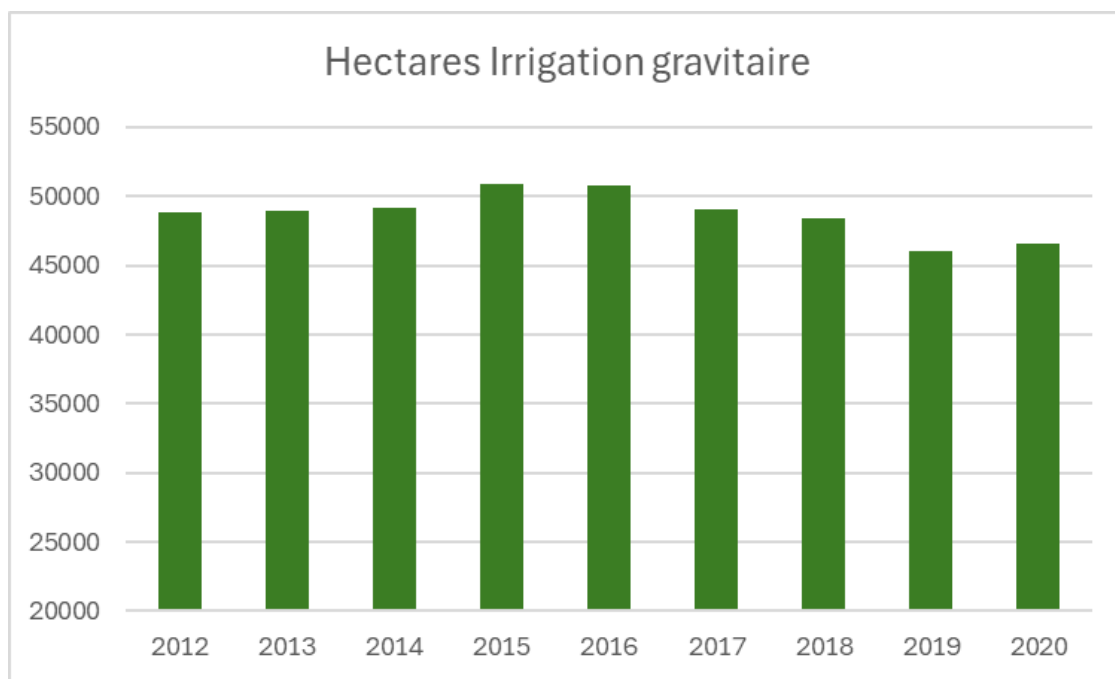
L'Agence de l'eau recense également les volumes d'eau distribués chaque année pour l'irrigation sous pression, c'est-à-dire l'irrigation non gravitaire des parcelles agricoles. Pour cela, elle demande chaque année aux gestionnaires de réseaux collectifs équipés de systèmes de pompage et de distribution sous pression de transmettre les relevés de leurs compteurs. Elle collecte aussi les données fournies par les irrigants individuels qui ne sont pas raccordés à un réseau collectif, mais utilisent des forages ou des pompes autonomes. Au total, ces volumes atteignent près de **100 millions de mètres cubes** en région PACA.





6 - Les quantités d'eau utilisées pour irriguer des parcelles « en gravitaire »

L'une des particularités de l'irrigation en PACA est qu'elle a su préserver une longue tradition d'apports en mode gravitaire. Conscient des effets positifs de ce type d'irrigation sur les milieux naturels, l'État français a inscrit dans la loi une méthode spécifique que l'Agence de l'eau doit appliquer pour estimer, de manière théorique, les volumes utilisés dans ce cadre. Ainsi, l'Agence comptabilise non pas les volumes d'eau réellement prélevés, mais les surfaces irriguées en gravitaire. En PACA, ces surfaces sont particulièrement importantes : **près de 45 000 hectares**, soit plus d'un tiers de l'ensemble des terres irriguées de la région.



Pour estimer les volumes utilisés en irrigation gravitaire, l'Agence multiplie le nombre d'hectares irrigués par un forfait de 10 000 m³ par hectare, valeur fixée par la loi. Il s'agit toutefois d'une estimation purement théorique, qui ne reflète pas la diversité des pratiques : l'irrigation gravitaire en zone de montagne consomme bien moins que ce forfait, tandis que celle de la plaine de Crau en consomme nettement davantage. C'est pourquoi il est souvent plus pertinent de raisonner en hectares irrigués, plutôt qu'en volumes calculés à partir de ce forfait standardisé.

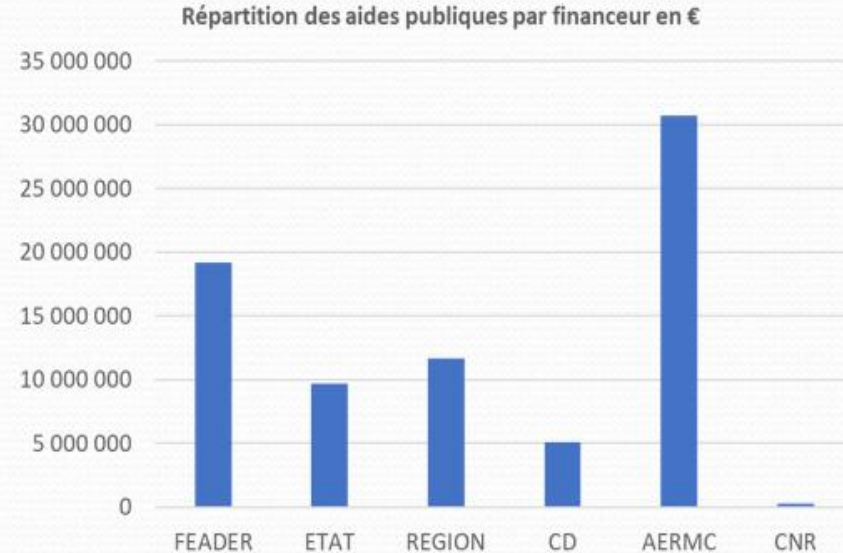


7 - Les investissements réalisés pour économiser les prélèvements d'eau entre 2014 et 2022

128 projets pour 100 M€ de travaux

- 98 projets de modernisation des réseaux pour 90 M€
- 4 projets d'extension de réseaux pour 4 M€
- 26 projets de retenues collinaires pour 6 M€

79 M€ d'aides publiques



On constate en moyenne en PACA un montant de travaux en hydraulique agricole égal environ à 10 millions d'euros par an, tous projets confondus. Cela correspond à l'équipement de 1000 hectares par an. Sur les 220,000 hectares irrigables, cela reste un investissement très faible, tant pour le renouvellement que pour la création.



8 – Les proportions : les quantités d’eau qui courent

Comme son nom l’indique, un cours d’eau court : l’eau y est en mouvement permanent. Pour cette raison, on ne mesure pas la quantité d’eau qu’il contient à un instant donné, mais le volume qui s’écoule par unité de temps. C’est ce que l’on appelle **le débit**, exprimé en litres ou mètres-cube par seconde, par heure ou encore par année.

Le débit varie en permanence, mais il est possible d’en établir des moyennes annuelles, ainsi que des moyennes saisonnières (hiver, été).

La période où le débit est le plus faible s’appelle **l’étiage**.

Le Rhône : 1 700 000 litres par seconde, ou 1 700 m³ par seconde, ou 6 millions de mètres cube par heure

La Durance : 170 000 litres par seconde

Le mètre-cube : un mètre cube (m³) est égal à 1 000 litres d’eau.



8 - Les proportions dans les champs

Lorsque qu'un irrigant apporte 1 000 m³ d'eau au cours d'une saison sur 1 hectare (10 000 m²), c'est comme s'il avait appliqué, en plusieurs fois, une pluie totale de 100 mm, soit 10 cm d'eau de hauteur sur tout le champ.

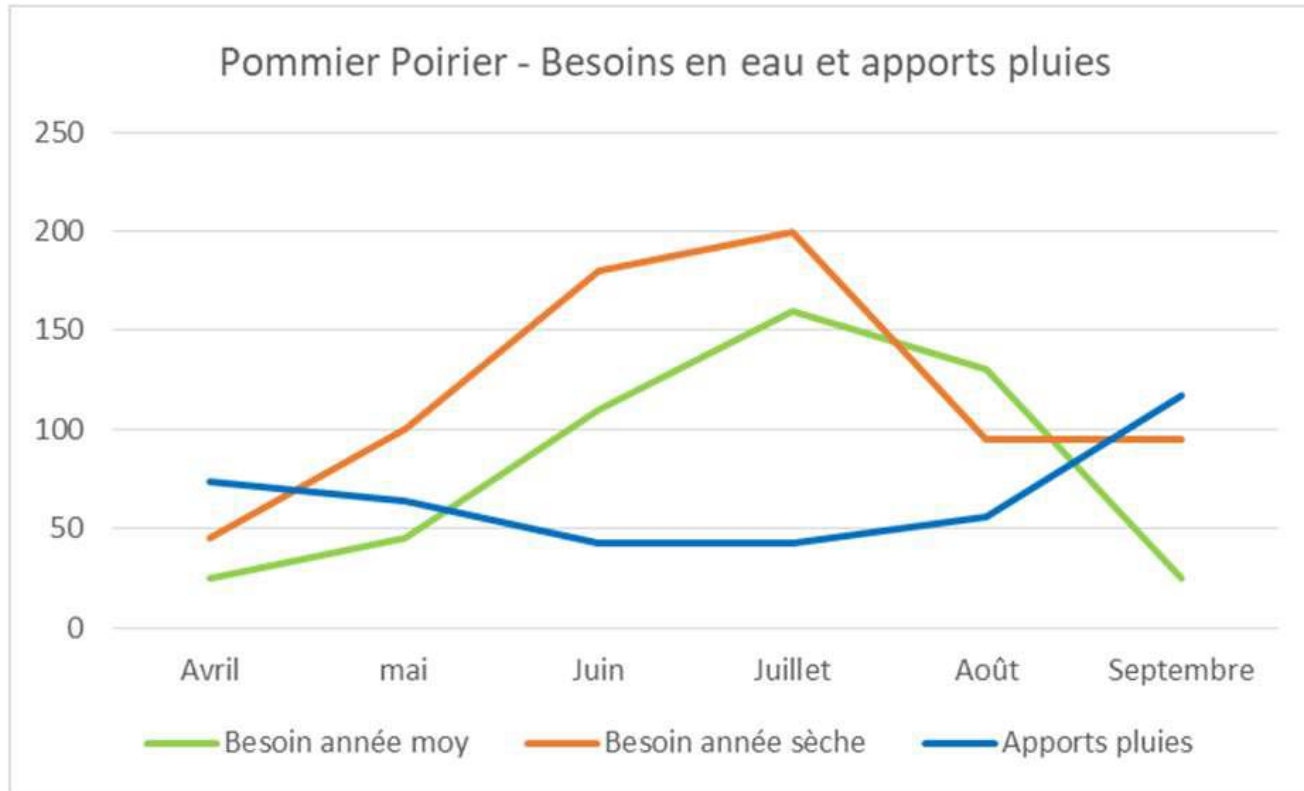
La pluviométrie moyenne en PACA est de 700 mm par an. Cela représente 7000 m³ par hectare, soit 70 cm de hauteur d'eau.

Les apports moyens en irrigation sont variables selon les territoires et les cultures.

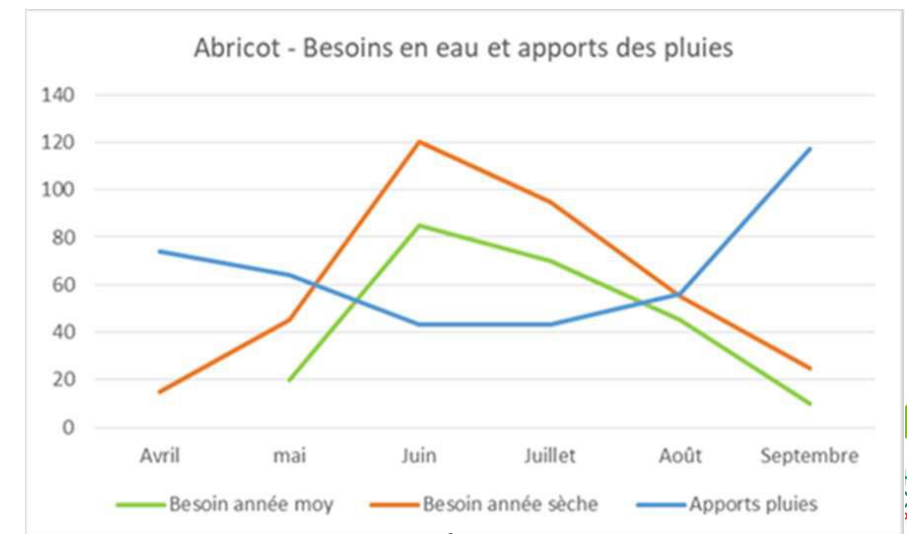
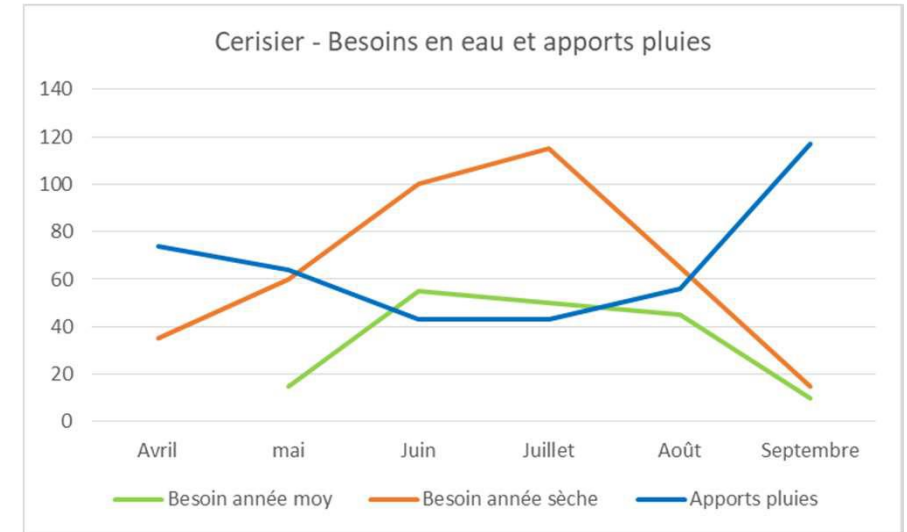
Production	Irrigation m3 / an
Blé	500
Melon	3000
Pomme	6000
Cerise	2000
Foin de Crau	20000
Foin de montagne	1000



Quelques données sur les besoins en eau des cultures

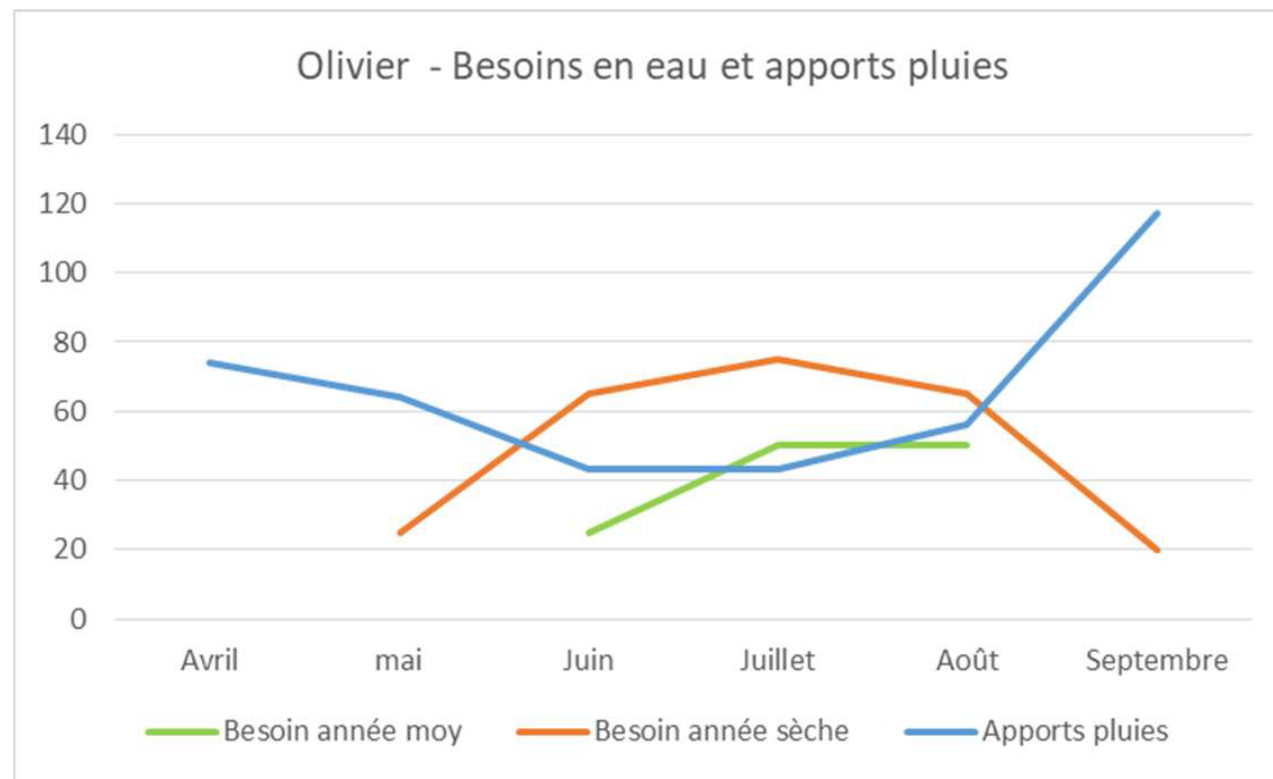
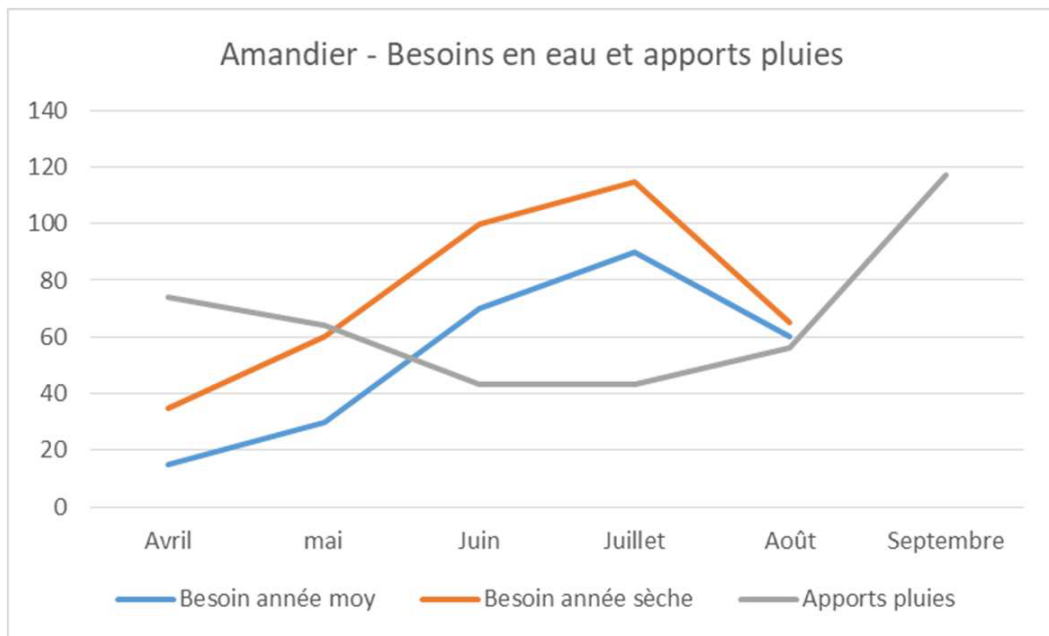


Il est indispensable d'apporter de l'eau d'irrigation pour satisfaire les besoins des arbres fruitiers en PACA. Il y a en effet toujours un déficit d'eau pluviale d'Avril à septembre.



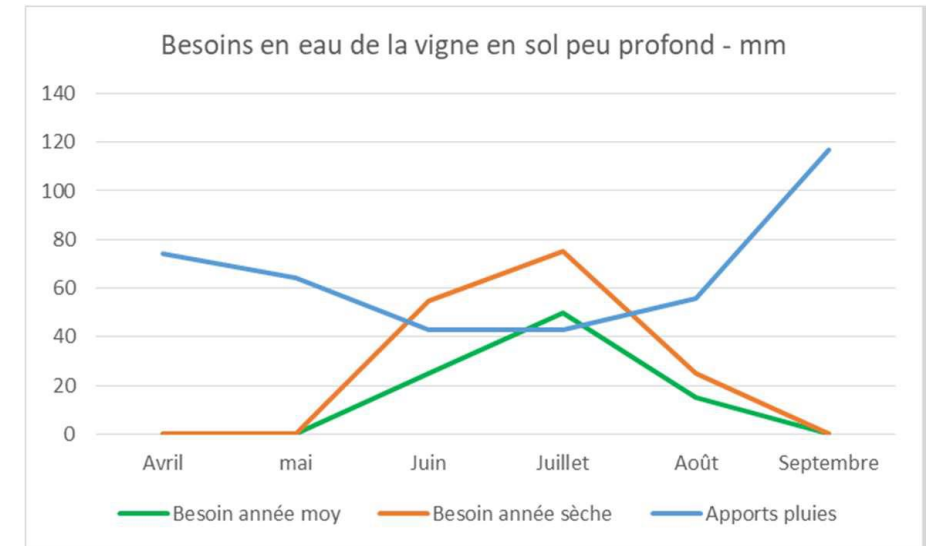
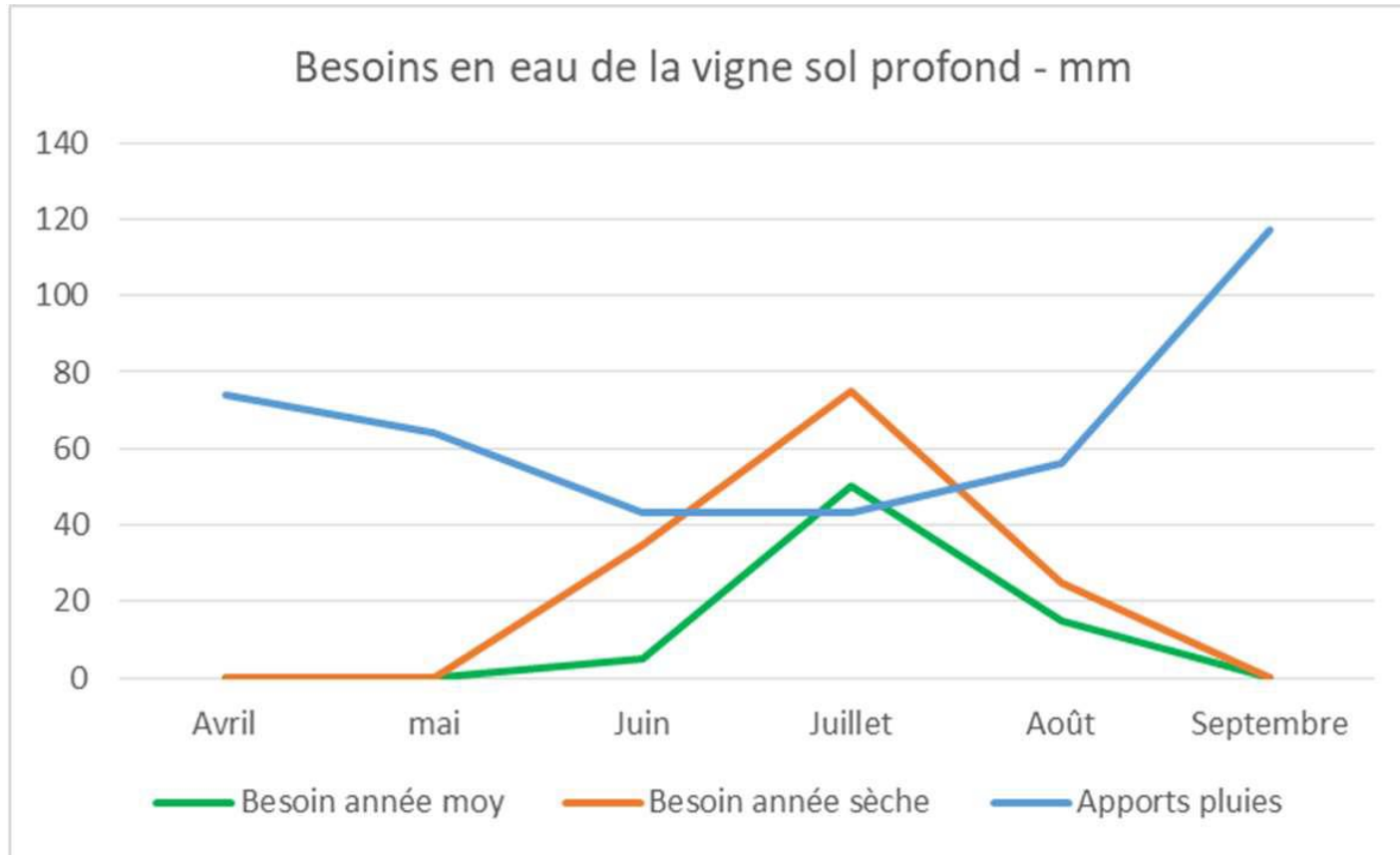


Quelques données sur les besoins en eau des cultures



C'est le cas pour les amandiers, un peu moins pour les oliviers, mais on constate qu'en année sèche, les irrigations doivent débuter dès le mois de mai.

Quelques données sur les besoins en eau des cultures



Les besoins d'eau en vigne sont concentrés en juillet.



Merci de votre attention

Pôle de Compétence Hydraulique Agricole Régional PACA

Pour toute question : Aline BUCHÉ

06 62 70 10 56 / a.buche@paca.chamabagri.fr

Loi d'orientation agricole mars 2025

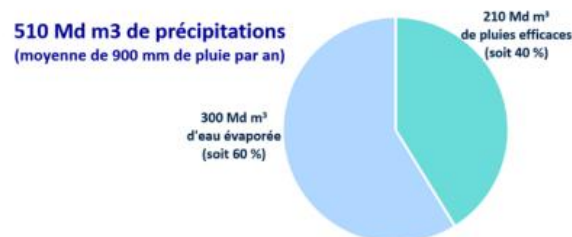
- **Souveraineté alimentaire et agricole**
- La loi fait de la **souveraineté alimentaire un objectif structurant des politiques publiques**. Le code rural et de la pêche maritime est modifié en ce sens. Il affirme désormais le **caractère d'intérêt général majeur** de la protection, de la valorisation et du développement **de l'agriculture et de la pêche**, en tant qu'ils garantissent la souveraineté alimentaire de la Nation ainsi que leur "*intérêt fondamental*" pour la Nation en tant "*qu'éléments essentiels de son potentiel économique*".
- La souveraineté alimentaire est définie "*comme le maintien et le développement des capacités de la Nation à produire, à transformer et à distribuer les produits agricoles et alimentaires nécessaires à l'accès de l'ensemble de la population à une alimentation saine, et le soutien des capacités exportatrices contribuant à la sécurité alimentaire mondiale*". Plusieurs priorités lui sont assignées : assurer la pérennité et l'attractivité de l'agriculture, faciliter les installations et transmissions d'exploitations, le renouvellement des générations et la juste rémunération des agriculteurs...

La politique de l'eau en France

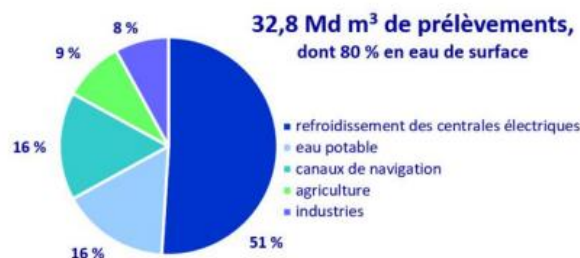
Les grands flux annuels de l'eau en France

[Sources : INRAe, MTECT : Eau et milieux aquatiques - Les chiffres clés – Édition 2020 ; L'eau en France : ressource et utilisation - Synthèse des connaissances en 2021]

- **510 Md m³ de précipitations** (moyenne de 900 mm de pluie/an), dont **210 Md m³** (soit 40 %) de **pluies efficaces** (différence entre les précipitations et l'évapotranspiration, qui alimente les nappes et les cours d'eau) ; les 60 % restants sont évaporés.



- **32,8 Md m³ de prélèvements**, dont 80 % en eau de surface, dont plus de 50 % pour le refroidissement des centrales électriques.



- **4,1 Md m³ de consommation** (part prélevée qui n'est pas restituée au milieu aquatique au même moment et au même endroit que le prélèvement), dont 60 % en période estivale, **principalement pour l'agriculture**.

Les centrales électriques et l'industrie restituent majoritairement l'eau qu'elles prélèvent, contrairement à l'agriculture.

- **3 Md m³ d'eau virtuelle** (soit l'équivalent de la consommation agricole), « importée » chaque année via des produits issus de cultures irriguées.
- Seulement **7,5 % du flux annuel d'eau stocké** en France (15 Md m³ sur 210 Md m³ de pluies efficaces), dont 4,7 % dans les grands barrages (12 Md m³), contre presque 50 % en Espagne (54 Md m³ sur 114 Md m³ de pluies efficaces).

[Plus de la moitié des précipitations annuelles passe dans le sol et les végétaux : c'est l'eau verte utilisée pour les cultures et l'élevage, majoritairement évapotranspirée. Le reste des pluies passe dans les cours d'eau, les lacs et les nappes : c'est l'eau bleue, utilisée pour les activités humaines. Les eaux usées domestiques et industrielles constituent l'eau grise.]

Les objectifs de sobriété diffèrent donc, pour les différents secteurs économiques, selon que l'on raisonne en prélèvements ou en consommation : dans le premier cas, les principales cibles sont le secteur électrique (notamment pour le refroidissement des centrales nucléaires), puis le secteur domestique avec l'eau potable, et les transports (navigation) ; dans le second cas, l'agriculture apparaît comme la cible prioritaire.

- Il tombe beaucoup plus d'eau chaque année qu'il n'en est utilisé en France, pourtant le maître mot est la **SOBRIÉTÉ => - 10%**
- La politique de l'eau en France, c'est l'atteinte du **BON ETAT DES MASSES D'EAU**
- En Ouzbékistan, la politique de l'eau, c'est détourner les fleuves pour irriguer les champs de coton

La réglementation, le cadre juridique

Le code de l'environnement (art. L. 210-1) affirme que l'eau est le « *patrimoine commun de la Nation* » et « *sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général* ». Il ne méconnaît pas pour autant les enjeux liés aux usages anthropiques.

Cependant, l'interprétation la plus répandue de ce code conduit à ne pas mettre l'usage économique agricole de l'eau au même rang de **priorité** que les exigences de la santé, de salubrité publique, de sécurité civile, et d'alimentation en eau potable de la population (art. L. 211-1). Or, le contexte lié à l'accélération du réchauffement climatique et à la nouvelle donne géopolitique démontre, si besoin était, l'importance hautement stratégique de la fonction nourricière première de l'agriculture ; autrement dit, de l'enjeu majeur de la sécurité alimentaire et, plus largement, de la souveraineté alimentaire nationales. **Les OPA demandent donc la reconnaissance également de « l'intérêt général de l'agriculture ».**

- Les prélèvements d'eau pour l'irrigation sont soumis à **autorisation** de la part l'administration
- S'ils sont faits par un gestionnaire de canal ancien, le « **droit d'eau** » ancien garantit cette autorisation
- S'ils sont faits par un irrigant individuel, celui-ci doit se rapprocher de sa **chambre d'agriculture**, qui centralise toutes les demandes agricoles
- En cas de **sécheresse**, les autorisations et droits d'eau sont **révisés à la baisse**.

La Gouvernance partagée entre les acteurs

- Un **cadre réglementaire** relevant du niveau national (en déclinaison des règles européennes, Cf. DCE page 7), et la **gestion des projets** du niveau local, tant pour le petit cycle que pour le grand cycle de l'eau (les préfets délivrent les autorisations ou reçoivent les déclarations au titre des ICPE ou des IOTA, fixent les débits *minimum* que doivent respecter les exploitants des ouvrages sur les cours d'eau, autorisent les ASA regroupant les propriétaires riverains de canaux et ouvrages d'irrigation, et édictent les restrictions lors des sécheresses).

- Une **gestion, en termes de planification et de financement, par bassins hydrographiques**, opérée par les Agences de l'eau.

Une **planification pluriannuelle** de l'action publique, à travers les schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE), déclinés localement dans des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

- La **recherche de consensus** par la participation de l'ensemble des parties intéressées à tous les niveaux : comité national de l'eau (CNE), comités de bassin, commissions locales de l'eau (CLE). La **raréfaction de l'eau disponible**, en particulier durant les périodes d'étiage, est cependant **source potentielle de conflits** entre les différents utilisateurs, et de contentieux (on estime à une dizaine d'années la durée d'aboutissement des projets de ce fait).

La **mise en œuvre concrète des politiques de l'eau** relève largement des **collectivités locales** :

- Les régions, via notamment le cofinancement des investissements dans le cadre de la PAC.



- L'Etat définit la politique : le **bon état** des masses d'eau et la **sobriété**
- Les grands bassins hydrographiques définissent les moyens techniques d'atteindre le bon état = **SDAGE**, et les moyens financiers : **Programme des Agences de l'eau**
- Les **Régions** et les Collectivités définissent la nature des **aménagements** à réaliser
- Des **instances de concertations** nationales , de bassin, et régionales réunissent les usagers, qui font valoir leurs besoins.